

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



TUNDRA® HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
102000018284

1/16

Date de révision: 06/22/2020
Date d'impression: 06/23/2020

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom commercial TUNDRA® HERBICIDE
Code du produit (UVP) 79214294
Numéro de la FDS 102000018284
No. d'Enregistrement PCP 29367

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Herbicide
Restrictions d'utilisation Voir l'étiquette pour les restrictions.

Information sur le fournisseur

Fournisseur Bayer CropScience Inc
#200, 160 Quarry Park Blvd, SE
Calgary, Alberta T2C 3G3
Canada
Service responsable E-mail : SDSINFO.BCS-NA@bayer.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (24 heures et 7 jours) 1-800-334-7577

Numéro de téléphone pour des informations sur le produit 1-888-283-6847

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classifié selon la Partie 2 du Règlement sur les Produits Dangereux

Lésions oculaires graves, Danger par aspiration, Sensibilisation cutanée: Catégorie 1
Irritation cutanée, Toxicité pour la reproduction, Cancérogénicité, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: Catégorie 2
Toxicité aiguë(Oral(e), Inhalation): Catégorie 4
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: Catégorie 3

Étiquetage conformément à la Partie 3 du Règlement sur les Produits Dangereux



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



TUNDRA® HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
102000018284

2/16

Date de révision: 06/22/2020
Date d'impression: 06/23/2020

|| **Mention d'avertissement:** Danger

Mentions de danger

Provoque de graves lésions des yeux.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une irritation cutanée.
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Susceptible de provoquer le cancer.
Nocif par inhalation.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Ne pas respirer les gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
Laver soigneusement après manipulation.
Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/au savon.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires pour les premiers secours sur cette étiquette).
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
Garder sous clef.
Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Dangers Non Classifiés Ailleurs (HNOC)

Pas de dangers physiques non classifiés ailleurs.
Pas de dangers pour la santé non classifiés ailleurs.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



TUNDRA® HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
10200018284

3/16

Date de révision: 06/22/2020
Date d'impression: 06/23/2020

Nom de composants dangereux	No.-CAS	Concentration % en poids
Bromoxynil octanoate	1689-99-2	6.13
Bromoxynil heptanoate	56634-95-8	5.93
Fénoxaprop-P-éthyle	71283-80-2	4.56
Pyrasulfotole	365400-11-9	1.50
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	28.1
Mélange de N,N-Diméthylcapramide et N,N-Diméthylcaprylamide		22.5
Alcohols, C11-14-iso-, C13-rich, ethoxylated	78330-21-9	17.5
Naphtalène	91-20-3	2.9
acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C10-13, sels de calcium	90194-36-8	1.9
2-Ethylhexanol	104-76-7	1.7
Toluène	108-88-3	0.1

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Conseils généraux	Si possible, se munir du récipient ou de l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre anti-poison ou lors de la consultation médicale.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance. Puis, pratiquer la respiration artificielle, de préférence, le bouche-à-bouche, si possible. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec la peau	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec les yeux	Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15-20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Ingestion	Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Risques	Contient des solvants à hydrocarbure. Peut entraîner une pneumonie par aspiration.
Traitement	Un traitement symptomatique adapté à l'état du patient est recommandé. Il n'existe pas d'antidote spécifique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



TUNDRA® HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
102000018284

4/16

Date de révision: 06/22/2020
Date d'impression: 06/23/2020

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Appropriés Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Inappropriés Jet d'eau à grand débit

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.

Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome approuvé par NIOSH et des vêtements de protection appropriés.

Information supplémentaire Rester éloigner de la fumée. Lutter contre l'incendie du côté du vent. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Point d'éclair	> 93.3 °C
Température d'auto-inflammabilité	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	Donnée non disponible
Explosivité	Non applicable

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions Tenir à l'écart les personnes non autorisés. Isoler la zone de danger. Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement. Après le nettoyage décontaminer les outils et l'équipement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



TUNDRA® HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
102000018284

5/16

Date de révision: 06/22/2020
Date d'impression: 06/23/2020

Conseils supplémentaires	Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas de déversement accidentel, empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Prévenir le contact du produit avec les plantes non cibles.
Référence à d'autres rubriques	Informations concernant la manipulation, voir section 7. Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8. Informations concernant l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Manipuler et ouvrir le récipient sans renverser le produit.
Mesures d'hygiène	Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac, utiliser les toilettes ou appliquer des produits de beauté. Enlever immédiatement l'équipement de protection individuelle (PPE) après la manipulation de ce produit. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Se laver soigneusement et mettre des vêtements propres.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	
Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Stocker dans un endroit frais et sec en évitant la contamination croisée avec d'autres produits phytosanitaire, engrais, aliments et aliments de fourrage. Protéger du gel.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeur limite d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Bromoxynil octanoate	1689-99-2	0.21 mg/m ³ (SK-SEN)		OES BCS*
Fénoxaprop-P-éthyle	71283-80-2	2.6 mg/m ³ (TWA)		OES BCS*
Naphtalène	91-20-3	52 mg/m ³ /10 ppm (TWA)	07 2009	CAD AB OEL
Naphtalène	91-20-3	79 mg/m ³ /15 ppm (STEL)	07 2009	CAD AB OEL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



TUNDRA® HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
102000018284

6/16

Date de révision: 06/22/2020
Date d'impression: 06/23/2020

Naphtalène	91-20-3	10 ppm (TWA)	09 2011	CAD BC OEL
Naphtalène	91-20-3	15 ppm (STEL)	09 2011	CAD BC OEL
Naphtalène	91-20-3	10 ppm (TWA)	03 2011	CAD MB OEL
Naphtalène	91-20-3	10 ppm (TWA)	11 2010	CAD ON OEL
Naphtalène	91-20-3	15 ppm (VLE)	11 2010	CAD ON OEL
Naphtalène	91-20-3	10 ppm (8 HR ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Naphtalène	91-20-3	15 ppm (15 MIN ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Naphtalène	91-20-3	79 mg/m ³ /15 ppm (STEL)	11 2011	OEL (QUE)
Naphtalène	91-20-3	52 mg/m ³ /10 ppm (TWA)	11 2011	OEL (QUE)
Naphtalène	91-20-3	10 ppm (TLV)		OES BCS*
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (Vapeur.)	64742-94-5	200 mg/m ³ (TWA)	07 2009	CAD AB OEL
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (Non aérosol)	64742-94-5	200 mg/m ³ (TWA)	05 2013	CAD BC OEL
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (Non aérosol)	64742-94-5	200 mg/m ³ (TWA)	03 2014	CAD MB OEL
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (Non aérosol)	64742-94-5	200 mg/m ³ (TWA)	11 2010	CAD ON OEL
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	525 mg/m ³ (TWA)	11 2010	CAD ON OEL
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	200 mg/m ³ (8 HR ACL)	05 2009	CAD SK OEL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



TUNDRA® HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
10200018284

7/16

Date de révision: 06/22/2020
Date d'impression: 06/23/2020

(Vapeur.)				
Solvant naphtha aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	250 mg/m ³ (15 MIN ACL)	05 2009	CAD SK OEL
(Vapeur.)				
Toluène	108-88-3	188 mg/m ³ /50 ppm (TWA)	07 2009	CAD AB OEL
Toluène	108-88-3	20 ppm (TWA)	09 2011	CAD BC OEL
Toluène	108-88-3	20 ppm (TWA)	03 2011	CAD MB OEL
Toluène	108-88-3	20 ppm (TWA)	11 2010	CAD ON OEL
Toluène	108-88-3	60 ppm (15 MIN ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Toluène	108-88-3	50 ppm (8 HR ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Toluène	108-88-3	188 mg/m ³ /50 ppm (TWA)	11 2011	OEL (QUE)
Toluène	108-88-3	20 ppm (TLV)		OES BCS*

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire

Lorsque respirateurs sont demandés, choisir l'équipement approuvé par NIOSH en base des concentrations actuelles ou possibles dans l'air et en accord avec les normes réglementaires appropriées et/ou les recommandations de l'industrie.

Protection des mains

Gants en caoutchouc nitrile résistant aux produits chimiques

Protection des yeux

Utiliser des lunettes de protection étanches et bien ajustées ainsi qu'une protection pour le visage.

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des chaussures et des chaussettes.

Mesures générales de protection

Nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuelle (EPI) en suivant les instructions du fabricant. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage utiliser un détergent et de l'eau chaude.
Garder et laver l'équipement de protection individuelle séparément

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



TUNDRA® HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
102000018284

8/16

Date de révision: 06/22/2020
Date d'impression: 06/23/2020

des autres vêtements.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	beige à brun
Etat physique	Liquide
Odeur	aromatique
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	6.3 - 6.5 (10 %) (23 °C) (eau désionisée)
Viscosité, cinématique	Donnée non disponible
Pression de vapeur	Donnée non disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Donnée non disponible
Densité	1.04 g/cm ³ (20 °C)
Taux d'évaporation	Donnée non disponible
Point d'ébullition	Donnée non disponible
Point de fusion / congélation	Donnée non disponible
Hydrosolubilité	émulsionnable
Energie minimale d'inflammation	Non applicable
Température de décomposition	Stable dans des conditions normales.
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée non disponible
 Viscosité	17.6 cps
Inflammabilité	Donnée non disponible
 Point d'éclair	> 93.3 °C
Température d'auto-inflammabilité	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	Donnée non disponible
Explosivité	Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



TUNDRA® HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
102000018284

9/16

Date de révision: 06/22/2020
Date d'impression: 06/23/2020

Taille des particules Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Décomposition thermique Stable dans des conditions normales.

Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Possibilité de réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.

Conditions à éviter Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

Matières incompatibles Aucun matériau incompatible connu.

Produits de décomposition dangereux Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition Contact avec les yeux, Contact avec la peau, Ingestion, Inhalation

Effets immédiats

Œil Corrosif pour les yeux. Provoque une irritation des yeux.

Peau Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut provoquer une irritation de la peau.

Ingestion Nocif ou mortel en cas d'ingestion.

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (femelle Rat) 1,105 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat) > 2.02 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Déterminé en forme d'aérosol liquide.
concentration maximale testée

Toxicité cutanée aiguë DL50 (Rat) > 2,000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée Irritation modérée de la peau. (Lapin)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Irritation sévère des yeux. (Lapin)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peau: Sensibilisant (Cochon d'Inde)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



TUNDRA® HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
102000018284

10/16

Date de révision: 06/22/2020
Date d'impression: 06/23/2020

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Bromoxnyl : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fénoxaprop-P-éthyl : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Pyrasulfotole : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Bromoxnyl : Cette substance a provoqué lors des expérimentations animales une toxicité organo-toxique spécifique de(s) organe(s) suivant(s) : Foie. Les effets observés ne semblent pas concerner les êtres humains.

Fénoxaprop-P-éthyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique chez le rat. Fénoxaprop-P-éthyl : Cette substance a provoqué lors d'études expérimentales menées chez les souris une toxicité organo-toxique spécifique de(s) organe(s) suivant(s) : Reins.

Pyrasulfotole : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Evaluation de la mutagenèse

Bromoxnyl : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique à partir des résultats évidents observés dans de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Fénoxaprop-P-éthyl : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Pyrasulfotole : Cette substance n'a pas été reconnue comme génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Evaluation de la cancérogénicité

Bromoxnyl : Cette substance a provoqué une incidence accrue des tumeurs à fortes doses chez les souris de(s) organe(s) suivant(s) : Foie. Le mécanisme d'action responsable des tumeurs n'est pas applicable à l'homme.

Fénoxaprop-P-éthyl : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérogène lors d'une étude chronique par voie orale chez le rat. Fénoxaprop-P-éthyl : Cette substance a provoqué une incidence accrue des tumeurs du foie chez le souri à des doses fortes. Fénoxaprop-P-éthyl : Cette substance provoque des tumeurs par prolifération des peroxisomes. Le mécanisme qui déclenche des tumeurs chez les rongeurs ainsi que le type de tumeurs observées, ne sont pas applicables à l'homme.

Pyrasulfotole : Cette substance a provoqué à fortes doses une incidence accrue des tumeurs de(s) organe(s) suivant(s) : Cornée, vessie urinaire. Le mécanisme qui déclenche des tumeurs chez les rongeurs ainsi que le type de tumeurs observées, ne sont pas applicables à l'homme.

ACGIH

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	Group A3
Naphtalène	91-20-3	Group A3
Toluène	108-88-3	Group A4

NTP

Naphtalène	91-20-3
------------	---------

IARC

Naphtalène	91-20-3	Evaluation globale : 2B
Toluène	108-88-3	Evaluation globale : 3

OSHA

Aucun(e).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



TUNDRA® HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
102000018284

11/16

Date de révision: 06/22/2020
Date d'impression: 06/23/2020

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Bromoxynil : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Fénoxaprop-P-éthyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Pyrasulfotole : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Evaluation de la toxicité pour le développement

Bromoxynil : Cette substance a provoqué un retard de croissance fœtale, une fréquence accrue de malformations non spécifiques. Bromoxynil : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères.

Fénoxaprop-P-éthyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

Pyrasulfotole : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Information supplémentaire

C'étaient uniquement des études de toxicité aiguë qui ont été effectuées sur le produit formulé. Les informations sur la toxicité non-aiguë concernent la(les) matière(s) active(s).

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

	Toxicité pour les poissons	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 0.39 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique fénoxaprop-P-éthyl.
		CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)) 0.19 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique fénoxaprop-P-éthyl.
		CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)) 0.041 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique bromoxynil octanoate.
		CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)) 0.029 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique bromoxynil heptanoate.
	Toxicité chronique pour les poissons	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) NOEC: 0.036 mg/l Durée d'exposition: 91 jr La valeur fournie concerne la matière active technique fénoxaprop-P-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



TUNDRA® HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
10200018284

12/16

Date de révision: 06/22/2020
Date d'impression: 06/23/2020

Toxicité pour les invertébrés aquatiques	<p>éthyl.</p> <p>CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) > 1.058 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique fénoxaprop-P-éthyl. Pas de toxicité aigüe à des concentrations à la limite de la solubilité dans l'eau.</p> <p>CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) 0.046 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique bromoxynil octanoate.</p> <p>CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) 0.031 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique bromoxynil heptanoate.</p>
Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques	<p>NOEC (Daphnia (Daphnie)): 0.22 mg/l Durée d'exposition: 21 jr La valeur fournie concerne la matière active technique fénoxaprop-P-éthyl.</p>
Toxicité des plantes aquatiques	<p>CE50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)) 0.54 mg/l Biomasse; Durée d'exposition: 72 h La valeur fournie concerne la matière active technique fénoxaprop-P-éthyl.</p> <p>CE50 (Navicula pelliculosa (Diatomée d'eau douce)) 0.043 mg/l Durée d'exposition: 120 h La valeur fournie concerne la matière active technique bromoxynil octanoate.</p> <p>CE50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)) 0.083 mg/l Durée d'exposition: 120 h La valeur fournie concerne la matière active technique bromoxynil heptanoate.</p>
	<p>CE50 (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue)) 0.073 mg/l La valeur fournie concerne la matière active technique bromoxynil octanoate.</p> <p>CE50 (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue)) 0.21 mg/l Durée d'exposition: 336 h La valeur fournie concerne la matière active technique bromoxynil heptanoate.</p>
Toxicité pour les bactéries	<p>CE50 (boue activée) > 1,000 mg/l Durée d'exposition: 3 h La valeur fournie concerne la matière active technique fénoxaprop-P-éthyl.</p>
Biodégradabilité	<p>Bromoxynil:</p>

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



TUNDRA® HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
102000018284

13/16

Date de révision: 06/22/2020
Date d'impression: 06/23/2020

	Pas rapidement biodégradable Fénoxaprop-P-éthyl: Pas rapidement biodégradable Pyrasulfotole: Pas rapidement biodégradable
Koc	Bromoxynil: Koc: 108 - 239 Fénoxaprop-P-éthyl: Koc: 11354 Pyrasulfotole: Koc: 20 - 213; log Koc: 2.34
Bioaccumulation	Bromoxynil: Facteur de bioconcentration (FBC) 230 Ne montre pas de bioaccumulation. Fénoxaprop-P-éthyl: Facteur de bioconcentration (FBC) 338 Ne montre pas de bioaccumulation. Pyrasulfotole: Ne montre pas de bioaccumulation.
Mobilité dans le sol	Bromoxynil: Modérément mobile dans le sol Fénoxaprop-P-éthyl: Immobile dans le sol Pyrasulfotole: Modérément mobile dans le sol
Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas appliquer directement dans l'eau, dans des zones où des eaux de surface sont présentes ou dans des zones intertidales qui sont plus basses que la moyenne de la marque des hautes eaux. Ne pas contaminer les eaux de surface ou les eaux souterraines par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets, incluant les eaux de lavage de l'équipement. Appliquer ce produit comme spécifié sur l'étiquette.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Produit	Ne pas contaminer des eaux, des aliments ou des fourrages par l'élimination. Éliminer en se conformant à tous les règlements locaux, nationaux/provinciaux et fédéraux. Utiliser de préférence tout le produit en observant les instructions sur l'étiquette. Si l'élimination d'un produit inutilisé est nécessaire, suivre les instructions de l'étiquette et les directives applicables locaux.
Emballages contaminés	Ne pas réutiliser des emballages vides. Récipients à rincer 3 fois. Perforer le récipient pour éviter la réutilisation. Éliminer les containers vides dans un site d'enfouissement sanitaire ou par incinération, ou, si autorisé par des états/provinces et autorités locales, par combustion. En cas d'incinération, demeurer à l'écart de la fumée. Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



TUNDRA® HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
102000018284

14/16

Date de révision: 06/22/2020
Date d'impression: 06/23/2020

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG

Numéro ONU	3082
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Polluant marin
Nom d'expédition des Nations unies	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (FENOXAPROP-P-ETHYL, BROMOXYNIL)

49CFR

Numéro ONU	3082
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Polluant marin
Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCES, LIQUID, N.O.S. (FENOXAPROP-P-ETHYL, BROMOXYNIL, NAPHTHALENE)
RQ	Quantité à déclarer (RQ) est atteinte dès 3,448 lb de produit.

IMDG

Numéro ONU	3082
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	OUI
Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (FENOXAPROP-P-ETHYL, BROMOXYNIL SOLUTION)

IATA

Numéro ONU	3082
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Marque dangereux pour l'environnement	OUI
Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (FENOXAPROP-P-ETHYL, BROMOXYNIL SOLUTION)

Cette information sur le transport n'a pas pour objectif de couvrir toutes les informations réglementaires liées à ce produit. Elle ne reprend pas les variations réglementaires liées à la taille de l'emballage ou à des exigences spéciales de transport.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



TUNDRA® HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
102000018284

15/16

Date de révision: 06/22/2020
Date d'impression: 06/23/2020

Autres Informations

Exempté de la réglementation si transporté par route ou voie ferrée conformément au règlement sur le TMD 1.45.1. Cette exemption permet de ne pas rédiger de document d'expédition des marchandises dangereuses ou de ne pas apposer les indications de dangers des marchandises dangereuses lors d'un transport routier ou ferroviaire.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

No. d'Enregistrement PCP 29367

ARLA Information:

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations de danger requis pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire:

Mention d'avertissement: Danger!

Mentions de danger: Nocif ou mortel en cas d'ingestion.
Provoque une irritation des yeux.
Corrosif pour les yeux.
Sensibilisant cutané potentiel.
Peut provoquer une irritation de la peau.

L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes

49CFR	Code de la Réglementation Fédérale, Titre 49
ACGIH	US. ACGIH Valeurs limites d'exposition
CERCLA	Loi générale des États-Unis sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en matière d'environnement (Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
IARC	Centre internationale de Recherche sur le Cancer

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



TUNDRA® HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
102000018284

16/16

Date de révision: 06/22/2020
Date d'impression: 06/23/2020

IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
NTP	US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances Cancérigènes
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation mondiale de la Santé
TDG	Transport des Marchandises Dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UN	Nations Unies

NFPA 704 (National Fire Protection Association) :

Santé - 3 Inflammabilité - 1 Instabilité - 0 Autre - aucun(e)

HMIS (Hazardous Materials Identification System, based on the Third Edition Ratings Guide)

Santé - 3 Inflammabilité - 1 Danger Physique - 1 PPE -

0 = danger minimal, 1 = danger faible, 2 = danger modéré, 3 = danger sévère, 4 = danger extrême

Objet de la révision: Sections de la FDS mises-à-jour : Section 2 : Identification des dangers. Section 3 : Composition/Informations sur les composants. Section 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle. Section 12. Informations écologiques. Section 14 : Informations relatives au transport. Section 15: Informations réglementaires. Mise à jour rédactionnelle.

Préparé par le Département ESS de Bayer CropScience Inc. (306)-721-0310.

Date de révision: 06/22/2020

Les informations sont données de bonne foi, et n'exonèrent pas les obligations qui incombent à l'utilisateur. Le destinataire assume toute la responsabilité en matière de sécurité en cas d'usage non conforme aux instructions de l'étiquette. Les noms des produits sont des marques déposées par Bayer.